Refus IEJ Paris 1

Par **MineAgain**, le **15/12/2015** à **14:19**

Je suis quelque peu perdue.

Je dispose d'un double diplôme d'Assas de niveau Master 1.

J'ai acquis une première expérience en cabinet d'avocats à Paris (droit des affaires) ainsi qu'en marchés financiers pendant 5 mois.

Mon dossier a cependant été rejeté le second jour ouvré suivant son traitement pour "capacité d'accueil atteinte".

Je ne sais donc pas dans quel autre IEJ postuler, les dates d'inscriptions étant closes pour la plupart des IEJ.

Une autre option hormis les prépas privées?

Par **antmar**, le **15/12/2015** à **15:48**

Il est tout à fait normal que l'IEJ de Paris I ait refusé votre inscription. L'institut Jean Domat est surchargé et doit privilégier ses propres étudiants. Pourquoi n'avoir pas tenté de vous inscrire à l'IEJ de Paris II?

Par **MineAgain**, le **15/12/2015** à **15:58**

Je comprends. Cela étant, je connais quelques étudiants de province qui ont été admis à l'IEJ de Paris I ...

Pour être honnête, le niveau d'exigence à Paris II est sans doute plus élevé qu'à Paris I ou Paris V. Je ne me suis juste pas sentie assez à l'aise pour tenter l'IEJ d'Assas par peur de l'échec.

On m'avait conseillé Paris V mais je me suis dit qu'il était presque tout aussi saturé que celui de Paris I, car il est réputé être le plus "facile" (je suis conscience les rumeurs ne sont pas forcément fiables).

Hormis ces quelques IEJ, il y a-t-il d'autres solutions pour tenter l'examen?

Par **marianne76**, le **15/12/2015** à **16:36**

Bonjour
Et vous avez pensé à une IEJ en province ? Je pense par exemple à Rouen qui n'est qu'à une heure de Paris ?

Par **MineAgain**, le **15/12/2015** à **16:40**

Oui, une IEJ en province serait aussi une option. Mais dans un tel cas, l'examen serait aussi à passer en province, ce qui ne permettrait pas le transfert vers l'EFB?

Par **antmar**, le **15/12/2015** à **17:09**

[citation]Pour être honnête, le niveau d'exigence à Paris II est sans doute plus élevé qu'à Paris I ou Paris V. [/citation]

C'est un raisonnement très léger. Si vous avez fait vos études à Paris II, vous êtes prioritaire lors de l'inscription à l'IEJ.

Et votre réussite au CRFPA dépendra de votre travail, pas d'un taux de réussite.

D'ailleurs celui de l'IEJ de Paris I est légèrement plus faible en général que celui de Paris II.

Pour un aperçu des taux de réussites 2014 :

http://www.lepetitjuriste.fr/conseils-et-orientation/retour-dexperience/les-taux-de-reussite-au-crfpa-en-fonction-des-iej/

Par **marianne76**, le **15/12/2015** à **17:23**

Bonjour
Réponse à MineAgain
oui l'examen de sortie ne se fera pas à Paris, mais une fois qu'on a le CAPA en poche on peut exercer où l'on veut.
Par expérience je trouve que l'examen d'entrée au CRFPA est plus facile en province qu'à Paris mais c'est mon impression qui n'engage que moi

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **OOO**, le **15/12/2015** à **17:53**

A l'inverse de marianne j'ai entendu que la province avait généralement des taux de réussites plus faibles que Paris, mais je n'ai pas vérifié et j'imagine que cela dépend des IEJ.

Par **Juriste IPI**, le **15/12/2015** à **22:38**

Si ton dossier a été rejeté ce n'est pas un problème de parcours c'est juste qu'il est parvenu à l'iej de Paris 1 "après la bataille" dans le sens où l'effectif Max a été atteint.

Quand as-tu envoyé ton dossier?

Tu peux toujours t'inscrire en candidat libre jusqu'au 31 décembre dans certains iej de province, mais évidemment il faut savoir faire abstraction des taux de réussite, la sélection étant plus rude...

Par **marianne76**, le **15/12/2015** à **23:24**

[citation]A l'inverse de marianne j'ai entendu que la province avait généralement des taux de réussites plus faibles que Paris, mais je n'ai pas vérifié et j'imagine que cela dépend des IEJ./citation]
Très certainement, pour ma part j'ai passé le CFRPA à Grenoble et j'ai trouvé cela bien plus facile qu'à Paris mais c'était il y a longtemps il est vrai. Ceci étant pour avoir fait plus récemment partie du jury d'un examen d'entrée mais dans le nord cette fois j'ai eu le même ressenti

Par **Lexsail**, le **16/12/2015** à **08:55**

Bonjour,

"Par expérience je trouve que l'examen d'entrée au CRFPA est plus facile en province qu'à Paris mais c'est mon impression qui n'engage que moi"

Je ne suis pas d'accord non plus avec votre impression. Quand on voit les taux de réussite cela parle d'ailleurs de soit. Mais bien sur cela dépend de ou en Province (13% à Perpignan quand même!).

En ce qui concerne les inscriptions aux IEJ en province je pense malheureusement que les inscriptions soient fermées. Comme il vous a été indiqué il vous reste l'option candidat libre. Allez assister aux cours, récupérez les sujets qui tombent et si possible les corrections. Et bien que le prépa ne soit pas indispensable, dans votre cas j'aurai tendance à la conseiller pour avoir une correction personnalisée et des entrainements en condition d'examen (entre

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

une NS à la maison et en réel il y a un monde) .

Par **MineAgain**, le **16/12/2015** à **09:46**

Merci à tous pour vos réponses!

J'ai envoyé mon dossier en début décembre, ce qui n'a pas fait penché la balance en ma faveur. J'aurais dû envoyer ce dossier plus tôt.

Il est vrai que pour ma part, je préfère l'option avec prépa (notamment car ayant seulement effectué ma L3 et mon M1 à Paris II/en France, certaines matières comme "Droit Pénal", n'étaient pas disponibles dans mon cursus).

En ce qui concerne les prépas de province, il ne reste que celles de Lille et de Nice dont les inscriptions sont encore ouvertes. Pour avoir eu un écho concernant celle de Lille, les résultats ne sont pas forcément bons.

Par **marianne76**, le **16/12/2015** à **09:56**

Bonjour Lexsail,
Vous avez omis une partie de ma réponse[smile4], un des intervenants indiquait que le taux de réussite devait dépendre de chaque IEJ et j'ai répondu : "très certainement".
Donc je maintiens et précise que [s]certains[/s] IEJ de province sont plus faciles, et je ne visais pas Perpignan. Mon expérience se limite au sud est et au Nord de la France, pour ma part j'ai vu la différence avec Paris. Pour avoir donné des sujets au CFRPA , corrigé lesdits sujets et été présidente de jury lors du grand oral je pense avoir quand même un certain recul. Après je ne peux parler que des facultés que je connais car je n'ai pas été faire une recherche sur les taux de réussite.
[s]De toute façon un bon candidat sera admis partout. [/s]

Par **marianne76**, le **16/12/2015** à **09:58**

Bon courage à vous MineAgain, et comme je l'indiquais un bon candidat sera forcément pris, que ce soit à Nice Paris ou Limoges c'est une certitude. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas un concours mais un examen

Par **MineAgain**, le **16/12/2015** à **10:48**

Merci Marianne76.

Je pense qu'il faut effectivement faire abstraction du taux de réussite, car la réussite à

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

l'examen dépend majoritairement du candidat.

Néanmoins, je me pose certaines questions quant à la période pré/post-capa. Si l'on est admis à l'examen, est-ce que la région dans laquelle on a été admis pose problème lors de la recherche de stage voire de collaboration par la suite?

Par **marianne76**, le **16/12/2015** à **11:09**

Bonjour
Avant l'examen de sortie vous aurez des stages à effectuer notamment en cabinet d'avocat, souvent lorsque le stagiaire fait l'affaire il reste souvent travailler au sein de la structure.

Par **OOO**, le **16/12/2015** à **11:57**

La région n'aura pas d'influence. En période pré-capa, les cabinets ne s'en préoccuperont pas pour juger votre candidature. Si besoin, vous pourrez expliquer en deux mots dans la lettre de motivation ou à l'entretien votre choix d'aller en province (évidemment, essayez de trouver quelque chose de mieux que "je m'y suis pris trop tard pour Paris"), mais ça ne devrait de toute façon pas avoir d'importance.

En période post-capa, vous pourrez de toute façon vous inscrire au barreau de Paris si vous le souhaitez.

Par **Lexsail**, le **17/12/2015** à **08:13**

Bonjour,

Je ne peux que confirmer ce qui a été dit. Un bon étudiant réussira partout.

En ce qui concerne le fait de trouver un stage en région Parisienne en étant en province cela ne pose en général pas de problèmes.
En revanche il me semble que le calendrier est parfois différent en province et à Paris (inversion des stages PPI et stage cabinet d'avocat).

Par **MineAgain**, le **17/12/2015** à **16:45**

Bonjour,

Merci à tous pour vos réponses détaillées.

J'ai cependant une autre question. La plupart des IEJ de province ayant déjà clôturé leurs

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

inscriptions, il ne me reste plus qu'à choisir l'option prépa privée ou candidat "libre".

Quelles sont les chances de réussir l'examen sans prépa mais avec un temps personnel majoritairement dédié aux révisions?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés